



Communiqué de presse

Paris, le 8 juillet 2026, 18h

Déclaration au titre de l'article 223-16 du règlement général de l'AMF

Assemblée générale du 30 juillet 2026 : engagement des actionnaires de contrôle à limiter à 10 pts. l'écart entre leur détention en capital et leurs droits de vote exercés

Capital et droits de vote de Wavestone au 30 juin 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.233-8 du Code de commerce, la société informe ses actionnaires qu'au 30 juin 2026, le capital se composait de **24 906 332** actions en circulation et représentait un nombre total de droits de vote de **41 697 687** calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Engagement des actionnaires de contrôle à limiter à 10 points l'écart entre leur détention en capital et leurs droits de vote exercés

Les actionnaires de contrôle de Wavestone, agissant de concert, se sont formellement engagés à plafonner l'utilisation de leurs droits de vote de manière à ce que l'écart entre leurs droits de vote exerçables et leur détention en capital ne dépasse pas 10 points de pourcentage, conformément aux meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Cet engagement, d'une durée de 4 ans, restera en vigueur jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2030.

Dans ce cadre, lors de l'Assemblée générale du 30 juillet 2026, les actionnaires concernés exprimeront un vote d'abstention sur la part excédentaire de leurs droits de vote. A titre indicatif, cette part représente de l'ordre de 2,8 millions de droits de vote.

A propos de Wavestone

Né au cœur de l'avènement des nouvelles technologies et du digital, Wavestone s'est imposé comme un cabinet de conseil de classe mondiale, positionné à la convergence du business et de la technologie. Wavestone accompagne les plus grandes entreprises à l'ère de l'intelligence artificielle, en les aidant à déployer à l'échelle de nouvelles façons de travailler, à faire évoluer leurs opérations ou encore à réinventer leurs modèles d'affaires.

Présents en Europe et en Amérique du Nord, les 6 000 collaborateurs de Wavestone délivrent une offre de conseil sur-mesure et de bout-en-bout, combinant expertise business, technologique et savoir-faire de premier plan en transformation d'entreprise. En intégrant l'IA au cœur de sa proposition de valeur et de ses interventions, le cabinet permet à ses clients de convertir tout le potentiel de cette transformation en valeur concrète et durable.

Wavestone est coté sur Euronext Paris et labellisé Great Place to Work®.

Wavestone

Pascal Imbert

Président – Directeur général

Tel.: +33 (0)1 49 03 20 00

Benjamin Clément

Communication financière

Tel.: +33 (0)1 49 03 20 00

Actus

Mathieu Omnes

Relations analystes – investisseurs

Tel.: +33 (0)1 53 67 36 92

Deborah Schwartz

Relations presse

Tel.: +33 (0)1 53 67 36 35